

Conditions Générales de Location

SAS Ski Shop Zac des Longes
73 130 Saint François Longchamp

Article 1 : Les matériels et équipements loués sont placés sous la responsabilité et la garde du client dès qu'il en prend possession. Il en assume de ce fait la responsabilité pleine et entière. Le défaut de restitution des matériels et équipements loués, quel qu'en soit le motif, donnera lieu à la facturation au client de la valeur marchande intégrale à l'état neuf et ce en plus du coût de la location.

Article 2 : Les matériels et équipements sont proposés à la location en bon état, propres à une utilisation normale eu égard à la catégorie dans laquelle ils sont classés et reconnus comme tels. Ils devront être restitués en bon état. Tout matériel ou équipement étant numéroté ou marqué, il devra être restitué avec les mêmes numéros ou la même marque. Toute dégradations, qu'elle qu'en soit la cause, donnera lieu au paiement des frais de remise en état, voire au remboursement de la valeur marchande intégrale à l'état neuf du matériel ou équipement si celui-ci est irréparable et ce en plus du coût de la location.

Article 3 : Les matériels et équipements loués sont destinés au seul usage du client, sans aucune possibilité de sous location, ou de prêt même à titre gratuit. Le client est seul juge de sa capacité à utiliser les matériels et équipements loués.

Article 4 : Le client peut opter pour une garantie sur sa location. Cette dernière prendra en charge les frais de remise en état ou de remboursement des matériels et équipements en cas de vol et dégradation. Le client conservera à sa charge les conséquences d'évènements qui ne seraient pas prévus dans cette garantie. Même assurés, une franchise s'appliquera sur le matériel en cas de vol ou dégradation suivant le montant défini en magasin qui dépendra de la catégorie louée.

Article 5 : La durée de location est fixée pour la période indiquée sur la réservation, la journée débutant à 8 heures et se terminant à 19 heures. Cette durée de location ne peut être modifiée sans l'accord écrit du magasin. Le prix de location est dû, au jour de la prise de possession des matériels et équipements loués jusqu'au jour de la restitution. Toute journée commencée est due, aux prix et aux conditions affichées publiquement, pour tout matériel pris avant 15h30 ou rendu après 10 heures.

Article 6 : Une pièce d'identité pourra être exigée avant la remise des matériels et équipements loués. A défaut de satisfaire ces obligations, la location ne pourra prendre effet.

Article 7 : En cas de non-paiement de la location à l'échéance de celle-ci, ou en cas de non-restitution du matériel ou de dégradation de celui-ci, le client, par la remise préalable de son numéro de carte de crédit ou par la prise d'une empreinte de carte bancaire, autorise et donne mandat express au magasin, de libeller le montant qui sera débité de son compte bancaire en fonction des prestations servies aux prix et conditions affichées publiquement outre celles figurant aux présentés.

Article 8 : Les informations qui vous sont demandées au moment de la location nous permettront de mieux vous connaître. Il est obligatoire de répondre à toutes les questions, sauf s'il est mentionné que la réponse est facultative. Les informations qui vous concernent sont destinées au loueur. Nous pouvons être amenés à les transmettre à des tiers (partenaires commerciaux, etc).

SPC, dont le siège social est situé au 424, bureaux de la Colline, 92210 SAINT CLOUD – France, et votre magasin sont amenés à collecter des données à caractère personnel vous concernant et à effectuer des traitements conjointement sur ces dernières. Cette collecte et ces traitements sont nécessaires pour traiter vos commandes et assurer le bon déroulement de votre location. La fourniture des données a un caractère contractuel. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données ou vous pouvez vous opposer au traitement de vos données par SPC et/ou le magasin de location ou en demander la limitation. Vous disposez également de de droit de définir le sort de vos données personnelles après votre mort. Ces droits peuvent être exercés en contactant notre SDP (Service Données Personnelles) par mail à privacy@skiset.com, ou par courrier à SPC, SDP, 424 Bureaux de la Colline, 92210 SAINT CLOUD – FRANCE et ce en justifiant de votre identité. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de SKISET à l'adresse <https://www.skiset.com> en accédant à la rubrique <<Politique de confidentialité>>. Vous avez enfin la possibilité d'adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Article 9 : Le règlement des locations doit être effectué comptant à l'échéance prévue. Des pénalités de retard seront appliquées pour règlement tardif, s'élevant à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Article 10 : En cas de perte, de vol ou de dégradation du matériel, le magasin arrêtera la location au moment où le Client l'informerait et ajoutera une ligne de vente d'un sinistre correspondant à la franchise.

Article 11 : En cas de contestation quelconque relative au présent contrat, le tribunal compétent sera celui du lieu de mise à disposition du matériel loué. Un médiateur de la consommation dans le commerce Sport-Loisirs peut être contacté :

CM2C <https://cm2c.net> ou par voie postale : CM2C 14 rue Saint Jean 75017 Paris, France

Article 12 : article spécifique à la prise de caution en ligne sur le site <https://stfrancois.labellemontagne.com/>

Prise d'Empreinte Bancaire

Lors de la réservation de votre matériel, une empreinte bancaire sera réalisée en guise de caution. Cette empreinte vise à couvrir les éventuels dommages, pertes ou usages inappropriés du matériel loué.

- Montant de la caution : 10 fois le prix de la location du produit à la journée
- Durée de validité : Cette empreinte bancaire pourra être utilisée jusqu'à 14 jours après la restitution du matériel, pour permettre la vérification complète de son état.

Encaissement de la caution

Si des dégradations, pertes ou autres dommages sont constatés lors de la vérification de l'état du matériel au retour, tout ou partie de la caution pourra être encaissée.

Le montant prélevé sera justifié par un devis de réparation ou, si nécessaire, un devis de remplacement des équipements. En acceptant les présentes Conditions Générales de Location, le locataire s'engage à utiliser le matériel avec soin et à le restituer dans un état conforme à celui constaté lors de la remise.